

LES CLAYES-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

26 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2022

M. LE MAIRE.- Je propose de passer au point numéro 1, qui est l'approbation du procès-verbal du dernier conseil avant l'été, c'est-à-dire du 28 juin 2022. Avez-vous des remarques à faire ou des corrections à apporter ? Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- En page 17, Monsieur le Maire vous aviez dit : « comme vous le constatez vous-même, cela a été précisé lors du démarrage du PADD, nous avons des objectifs et des contraintes du SRIF. » Ce n'est pas le SRIF.

M. LE MAIRE.- C'est le SFRIF.

M. LEVY.- Il s'agit du SDRIF.

M. LE MAIRE.- Je ne sais plus. Il faut voir le contexte. Il y a le SDRIF, le SFRIF, le FPIC, etc. Tout dépend du contexte. De quelle page s'agit-il ? À la fin du troisième paragraphe, c'est le SDRIF, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Il manque dont la lettre « D ».

M. LEVY.- OK. J'en profite pour dire qu'une consultation est lancée au niveau du conseil régional. Il s'agit du SDRIF environnemental. Sur leur site, les collectivités locales ont incité à reprendre cette consultation, la plus large possible, auprès des associations, des citoyens. La question sera posée : Qu'en est-il de notre commune ? Nous associons-nous à cette démarche qui semble coparticipative et utile ? En effet, l'objectif du SDRIF, futur Environnement, est 2023 pour qu'il soit calé. Le site mentionne déjà tous les éléments pour organiser des réunions, etc. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous nous inscrivons toujours dans ce type de démarche, notamment, actuellement, nous avons le PADD dans le cadre de la révision du PLU.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 30 voix

Merci pour cette unanimité.

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES

M. LE MAIRE.- Concernant les délégations de compétences, si vous avez des points particuliers à compléter, je vous propose de nous poser vos questions. Nous apporterons les réponses en fin de conseil. En plus de l'ordre du jour qui vous a été transmis il y a huit jours, comme vous l'avez vu, nous avons également transmis, vendredi je pense, un vœu au niveau de la situation financière des communes. Il sera également évoqué en fin de conseil. Nous sommes donc à l'écoute de vos questions sur les délégations de compétences. Monsieur SEVAL.

M. SEVAL.- Je n'ai pas forcément de question sur les décisions, mais trois remarques sur le PADD. Tout à l'heure, le SDRIF a été mentionné. Lors de la réunion du PADD, vous avez indiqué que l'on ne savait pas si les champs des hauts du moulin seraient construits. Or, ils faisaient justement partie du SDRIF depuis 1976. L'ensemble de cette construction jusqu'à l'avenue de Chavenay était exactement mentionné.

M. LE MAIRE.- Déjà, mes dires ne visaient absolument pas la ville de nos amis de Villepreux, ils concernaient le contexte général de la plaine de Versailles. Même si cela avait été mis dans le cadre du SDRIF, il y a quelques années, il n'aurait jamais été envisagé le fait que ce cône de vue de la plaine de Versailles puisse être construit. C'était dans ce cadre-là que j'avais fait cette remarque, d'où la nécessité également de protéger l'autre partie, qui elle, est sur Les Clayes-sous-Bois. Nous le savons très bien, lorsque des constructions sont réalisées sur une commune, elles génèrent des recettes. Malgré tout, il ne faut pas faire n'importe quoi. C'est dans ce cadre-là que j'avais apporté cette précision.

M. SEVAL.- D'accord. Une deuxième chose. Il était question de concertation. J'ai été assez surpris. Il y avait tout de même 20 personnes dans la salle lors de la réunion du PADD. C'est assez peu, je trouve. Il y en avait encore moins lors de la réunion dite de concertation. De toute façon, sur le site de la ville, les photos montrent une dizaine de personnes. Je m'interroge vraiment sur la méthode. Ne faut-il pas changer un certain nombre de choses, changer les outils, aller peut-être vers un peu plus de numérique pour essayer d'inciter un plus grand nombre de gens à s'impliquer plutôt que des réunions très formelles à un moment donné ?

M. LE MAIRE.- Vous avez fait l'effort de venir à ces réunions et je vous en remercie. Vous avez vu, je pense, la qualité du cabinet qui nous accompagnait sur cette démarche du PLU. Je me suis effectivement étonné du peu de personnes présentes. Malheureusement, c'est commun à de nombreuses communes. C'est aussi la raison pour laquelle il nous avait proposé un forum en plus des méthodes traditionnelles pour faire venir la population. Malgré tout, les objectifs souhaités n'ont pas été atteints. Ces méthodes sont employées dans toutes les communes. Certainement, tout est amené à évoluer, y compris avec le numérique, mais même avec le numérique, il n'est pas possible de tenir une réunion avec 500 ou 600 personnes.

M. SEVAL.- Il ne s'agit pas forcément de réunions. Il existe d'autres moyens de fonctionner.

M. LE MAIRE.- Pourtant, je peux vous le garantir, le directeur de la communication est juste derrière vous, nous avons largement communiqué sur tous les réseaux de la ville. Au vu de tout le travail réalisé en amont et tous les engagements qui s'en suivent, nous ne pouvons que le déplorer.

M. SEVAL.- D'accord. Dernier point, vous avez évoqué de nouveau pendant la réunion qu'il était très compliqué de mettre des équipements ou des pistes cyclables sur Les Clayes-sous-Bois. Je vous entends beaucoup dire ce qui ne peut être fait. J'aimerais bien entendre à un moment donné ce qui peut vraiment commencer à être réalisé.

M. LE MAIRE.- Que proposez-vous pour mettre des pistes cyclables sur Les Clayes-sous-Bois ?

M. SEVAL.- Je suis prêt à en discuter.

M. LE MAIRE.- En discuter, oui.

M. SEVAL.- Oui, tout à fait. Bien sûr.

M. LE MAIRE.- Nous aussi.

M. SEVAL.- Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE.- Un schéma directeur est voté au niveau de l'agglomération dans lequel nous allons nous intégrer. Le VIP de toutes les mobilités est le maire de Villepreux. Bien entendu, tout ce qui pourra être fait avec la topographie des Clayes-sous-Bois sera fait.

M. SEVAL.- D'accord.

M. LEVY.- Juste un point à rajouter. Je ne sais pas s'il est important d'avoir beaucoup de monde ou pas. L'important, c'est que l'analyse, qui a été faite du PADD par les Clétiens qui étaient présents, représente, je pense, l'analyse de la majorité des Clétiens. D'ailleurs, lors de ces réunions-là, vous le savez très bien, il y a en majorité les gens conscients de protéger la ville. Vous étiez là. Vous avez donc vu les personnes qui étaient présentes, des personnes très actives dans la protection de notre ville. Or, je n'ai pas entendu de question sur le fait qu'elles ne partageaient pas l'analyse du groupe. Il était important de mentionner qu'en effet il y avait peu de personnes présentes. Il y avait tout de même pas mal de personnes présentes, si je me rappelle bien, à la première réunion que nous avons faite à l'école Victor Hugo, lors de laquelle il y a eu tout un travail de groupe. Nous étions très nombreux. Concernant l'analyse qui a été faite, elle correspond, je pense, à ce qu'attendaient les gens, notamment sur la préservation du centre-ville, la protection et la préservation de la nature, etc., d'où le PADD. Ainsi, parfois, la quantité ne fait pas toujours la qualité. Nous avons, je pense, un PADD de bonne qualité. En tout cas, c'est mon avis.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Quelques remarques mineures. En page 11, la décision 2022-184 mentionne une convention de partenariat avec le comité du personnel communal et la mairie pour réserver dix places de spectacle à plein tarif sur l'ensemble de la saison culturelle. À qui vont être adressées ces dix places ?

M. LE MAIRE.- Sur quelle page êtes-vous ?

M. LEVY.- Page 11. Il s'agit de la décision 2022-184.

M. LE MAIRE.- Il s'agit du CDPC. C'est donc le CDPC qui va en disposer. Le CDPC est l'équivalent du CE de la commune.

M. LEVY.- OK. Si c'est la coutume, nous leur faisons confiance.

M. LE MAIRE.- Ce sont tout de même les représentants du personnel.

M. LEVY.- Nous n'allons bien évidemment pas nous incruste dans leurs modalités. Si une personne a eu une place l'année dernière, elle ne sera pas prioritaire. Cependant, la façon dont c'est mentionné peut poser question. J'ai dit qu'il s'agissait de remarques mineures.

M. LE MAIRE.- Oui. Je vais prendre les suivantes et nous répondrons en fin de conseil.

M. LEVY.- En page 13, la décision 2022-193 mentionne la société IBSON, Paris 8^e, pour la maintenance préventive du système de vidéoprotection. Le coût s'élève à 11 760 € TTC. S'agissant de maintenance préventive, je l'espère, les modalités sont précisées dans le contrat. En effet, tout béotien peut être interpellé. Tant qu'un système fonctionne, à l'instar de la maintenance d'un véhicule... mais quel est le niveau de prévention ? Quel est le nombre de détections de pannes ayant pu être entraîné grâce à cette maintenance préventive ? Tous ces points doivent être bien vérifiés. Comme je l'imagine, l'appel d'offres a été conséquent, de même que le coût.

M. LE MAIRE.- Pour 11 k€, non, il y a plusieurs devis. Les appels d'offres ne sont pas de ce niveau-là. Il n'empêche qu'il y a automatiquement une concurrence, puisque nous sommes à l'affût de toute économie. Nous devons prendre le meilleur économiquement et non pas forcément le moins disant. Nous répondrons en fin de séance. Y a-t-il d'autres questions ?

CRÉATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) MUTUALISÉ ENTRE LES VILLES DE PLAISIR ET DES CLAYES-SOUS-BOIS

M. LE MAIRE.- Nous passons au premier point de l'ordre du jour. Il concerne trois délibérations relatives à la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Au titre de ces trois délibérations, j'ai souhaité que vous ayez une présentation rapide de tout ce que cela représente. La collaboratrice, que nous avons mutualisée avec la ville de Plaisir, Madame Julie FALLON, va présenter ces trois délibérations. Je propose donc une interruption de séance afin que vous puissiez voir cette présentation. Ensuite, nous reprendrons l'ordre du jour avec ses trois premières délibérations.

(Interruption de séance).

Mme FALLON.- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous, je vais vous présenter la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui est mutualisée entre les villes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois. Avant de rentrer dans le concret de cette stratégie, la question est de savoir ce qu'est une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous aimons bien parler en sigle. La STSPD sort d'un cadre national. La stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance est déclinée au niveau départemental et nous l'avons déclinée au niveau territorial, donc à l'échelle de Plaisir et des Clayes-sous-Bois. Les signataires obligatoires sont les maires des deux villes, la préfecture, le parquet, le conseil

départemental. Nous avons souhaité y ajouter la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Ce sont à l'évidence des acteurs clés dans toutes ces questions de prévention de la délinquance. Il s'agit donc d'une stratégie à l'échelle intercommunale, c'est-à-dire que des actions vont être mises en place à l'échelle des communes et à l'échelle intercommunale. L'idée est de faire des actions mutualisées tout en gardant des actions valorisées au titre des deux villes. Cette stratégie vient aussi valoriser le travail réalisé par les services et par les partenaires en matière de prévention de la délinquance. Fort heureusement, nous n'avons pas attendu la création du CISPD pour mener des actions de prévention sur le territoire. Cette stratégie avait pour vocation de valoriser l'existant et de voir avec l'ensemble des partenaires quels pouvaient être les manques et comment les combler.

Avant mon arrivée, un diagnostic local de sécurité a été mené en 2019 selon deux objectifs. D'une part, être un préalable à la création d'un CISPD et d'une nouvelle stratégie et d'autre part, voir si oui ou non, il y avait un intérêt à le mutualiser entre les deux villes. Il en est ressorti que les enjeux sont communs pour la majorité. Il était donc intéressant de créer cette stratégie et de me recruter pour coordonner tous les éléments. Depuis mon arrivée, début décembre, j'ai commencé par rencontrer tous les services des deux villes et la majorité des partenaires pour procéder à un état des lieux, deux ans après le diagnostic. Ensuite, six ateliers collectifs ont été organisés au mois de mars sur trois grandes thématiques prédéfinies suite au diagnostic afin de coécrire cette stratégie, car il s'agit bien de la stratégie des acteurs de la sécurité et de la prévention sur le territoire. Cette stratégie a pour vocation d'être la feuille de route du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour quatre ans. Elle est prévue pour la période de 2022 à 2026.

Quelle est cette stratégie ? Nous proposons de lui donner deux enjeux transversaux, puisqu'ils sont dans notre quotidien en permanence. D'une part, intégrer l'espace numérique dans les actions de prévention. En effet, actuellement, le numérique est partout. Il concerne tous les publics. Je ne l'ai pas dit en préalable, mais pour que vous compreniez bien la suite, le CISPD est un dispositif transversal qui touche tous les publics et qui a vocation à travailler avec tous les acteurs de la prévention de la délinquance. Pour revenir sur l'espace numérique, il concerne aujourd'hui la majorité des publics, avec pas mal de problématiques comme la fracture numérique, les enjeux sur les réseaux sociaux, le harcèlement, qui se passe de plus en plus en ligne. Beaucoup de choses se passent sur les réseaux sociaux, sur l'espace numérique. Il faut donc en tenir compte de manière transversale. D'autre part, la question des violences discriminatoires est souvent oubliée. Pourtant, elle est essentielle dans les politiques de sécurité. Et puis quatre axes, que je vais vous présenter un peu plus précisément.

Le premier concerne la préservation de la tranquillité publique pour un cadre de vie apaisé. Nous n'avons pas été hyper inventifs sur les titres. Les trois premiers axes reprennent simplement les grands titres de la stratégie nationale. Nous avons surtout réalisé un travail plus précis sur la déclinaison en termes d'actions pour les adapter au niveau local. Le quatrième et dernier acte est la petite spécificité de Plaisir et des Clayes-sous-Bois. L'enjeu du premier axe est surtout de garder un équilibre entre la sécurité et la prévention, entre la répression et la prévention. Il s'agit vraiment de trouver un équilibre. Agir sur les incivilités, c'est parler de mécanique sauvage, déchets sauvages, dépôts sauvages qui existent sur la ville, ainsi que des barbecues sauvages, même si c'est une problématique saisonnière. Il s'agit vraiment d'agir sur tous ces sujets. Les voitures ventouses aussi, les voitures épaves. Un équilibre doit être trouvé avec la police nationale, la police municipale, les bailleurs, tous ces acteurs-là.

La deuxième fiche, c'est la question de la limitation des regroupements générateurs d'insécurité et de sentiment d'insécurité, surtout. L'action des animateurs du Sémaphore peut déjà être valorisée. Les animateurs 16-25 vont à la rencontre des publics pour justement essayer de limiter ces regroupements. Cet aspect préventif sera accompagné d'un aspect répressif et préventif, les policiers pouvant aussi avoir un rôle préventif. Se pose ici la question des trafics de stupéfiants, avec un volet plus répressif et coercitif. Plus loin, dans l'axe spécifique sur la jeunesse, il y a un axe préventif. Les autres sujets de cette fiche sont, je pense, assez clairs. Nous allons donc travailler sur les rodéos urbains. Nous avons voulu les séparer de la sécurité routière, car cette problématique est vraiment saisonnière et particulière.

Souvent, les jeunes utilisent le rodéo pour provoquer la police, sachant que la police a peu d'action. Il s'agit donc de savoir comment travailler en prévention sur ces sujets pour les réduire.

Deuxième axe. Comme je vous le disais, le CISPD a vocation à travailler pour tous les publics, mais avec une attention particulière pour certains publics, dont, évidemment, la jeunesse, qui est l'âge charnière, avec un risque particulier pour la prévention de la délinquance. Nous allons travailler sur deux aspects réseau. D'une part, nous voudrions mettre en place une cellule de suivi des situations individuelles en primodélinquance. L'Éducation nationale disposant d'un suivi individuel en termes de décrochage scolaire, l'idée est de venir en complémentarité sur les situations des décrocheurs dans le but de les raccrocher avec une question de primodélinquance. Il s'agit là de mettre autour de la table tous les acteurs de la prévention ayant un lien avec ces jeunes pour, à l'aide de ce partage, les sortir de cette situation. Le deuxième aspect réseau est un réseau de prévention de la jeunesse. Il s'agit là d'un réseau thématique. L'idée est de mettre autour de la table les différents acteurs de la prévention de la jeunesse pour partager les actions, permettre une coordination des actions et une continuité, se connaître entre acteurs de la prévention. Il y a un aspect de soutien à la parentalité. Les jeunes sont aussi des parents. Il s'agit de savoir comment accompagner les parents sur ces sujets, qui peuvent être difficiles à appréhender, certains étant démissionnaires et comment les raccrocher pour qu'ils accompagnent leurs jeunes. Concernant la sensibilisation sur le mésusage du numérique, je vous parlais de l'axe transversal. Nous le retrouvons ici, pour les jeunes, spécifiquement. En effet, cette tranche d'âge est spécifiquement active sur les réseaux sociaux. Elle n'est pas facile à suivre. Les problématiques sont nombreuses, de type harcèlement scolaire. Il commence à l'école, mais maintenant il se poursuit sur les réseaux sociaux. Il y a aussi tout ce qui a trait à la sexualité, la pornographie, la prostitution, etc. Des actions de prévention sont à mettre en place. Agir pour la prévention, c'est aussi former les professionnels sur de nombreuses thématiques. Nous mettons en place tout ce travail sur toutes ces thématiques, mais pour que les professionnels puissent travailler sur ces thématiques, il faut aussi leur donner des éléments de langage commun, les former, les sensibiliser sur ces sujets. Un plan de six formations sera mis en place dès 2023 pour les professionnels. Nous allons mélanger les services, les villes, inclure des partenaires, non seulement pour les former sur les thématiques, mais aussi créer cette dynamique intercommunale et partenariale.

La prévention des addictions vise la réduction des risques. Il s'agit de savoir comment faire pour que les jeunes réduisent leur consommation et leur attrait pour ces produits.

Concernant les trafics, la prévention consiste à savoir comment accompagner les jeunes pour éviter qu'ils tombent dans les trafics et comment les accompagner sur la sortie.

L'axe 3 concerne d'autres types de publics particuliers, les publics vulnérables, avec d'une part, les violences intrafamiliales. L'idée va être encore une fois de former les professionnels pour mieux accueillir, mieux accompagner, mieux orienter surtout, les victimes de violences. En effet, notre rôle en tant que collectivité est l'accompagnement et surtout l'orientation vers les professionnels spécialisés. Sur la ville, toute une série de permanences permet cet accompagnement. Il s'agit aussi de connaître les bonnes procédures pour bien orienter les victimes qui viendraient se présenter aux accueils de la mairie ou chez nos partenaires. La santé mentale est une grosse question pour les professionnels. Il s'agit de savoir comment accompagner et orienter les personnes, les habitants qui pourraient être en difficulté sur ces sujets. Enfin, l'accès aux droits. Nous avons de nombreux dispositifs, des permanences. Nous avons le secteur d'action sociale. Il y a pas mal de l'acteur sur le territoire en matière d'accès aux droits. Il s'agit de savoir comment mieux se connaître entre professionnels pour mieux savoir ce que chacun fait et de ce fait, mieux orienter les publics. Encore une fois, c'est vraiment un travail de réseau.

Le quatrième axe est plus spécifique à Plaisir et Les Clayes-sous-Bois. Il s'agit de préserver la cohésion sociale. Cet axe est plus spécifique, car il n'est pas présenté sous cet angle-là dans les plans nationaux et départementaux, mais plus directement sur la prévention de la radicalisation, ce qui nous a paru un peu fort pour notre territoire, même si évidemment nous le gardons à l'esprit, puisque nous avons une fiche qui est tout de même dédiée à la cohésion

sociale pour lutter contre la polarisation et la radicalisation. Ces sujets étant d'actualité, il faut pouvoir les prévenir. Nous allons donc travailler sur la lutte contre toutes les formes de discrimination, la relation entre les habitants et les institutions, au sens large, et en particulier les polices et le respect des uniformes. C'est un vrai sujet de société. Nous allons travailler sur la prévention de la récidive. Il existe, dans ces domaines, différents dispositifs sur lesquels nous pouvons travailler, notamment l'accueil de travailleurs d'intérêt général, et la sensibilisation des jeunes sur le fait que le milieu carcéral n'est pas un club Med et qu'éviter d'y aller est encore mieux.

Voilà pour la présentation de la stratégie. Nous sommes donc amenés à vous proposer trois délibérations : la création du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, qui est le cadre général, puis un règlement intérieur et la stratégie.

M. LE MAIRE.- Merci, Julie, pour cette présentation synthétique, qui détermine quand même de façon très précise un certain nombre d'éléments.

Comme vient de vous le rappeler Julie, notre coordinatrice du CISPD pour Les Clayes-sous-Bois et Plaisir, nous avons trois délibérations spécifiques. S'il faut une stratégie et un règlement intérieur, il faut au préalable créer le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Tel est l'objet de cette première délibération, dont l'objectif, comme il est précisé dans la note de présentation, est de renforcer la politique de prévention de la délinquance à l'aide d'un travail partenarial sur les communes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois. Comme il a été rappelé, un diagnostic préalable a été réalisé depuis 2019 par le Forum français pour la sécurité urbaine. La conséquence de ce diagnostic est qu'il faut mutualiser les enjeux entre Plaisir et Les Clayes-sous-Bois, d'où la nécessité d'avoir une coordination et une coordinatrice au niveau du CISPD. Ainsi, cette première délibération a pour objet d'approuver la notion de création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

Mme DUPUIS-GOYET.- Les délibérations sont-elles votées à la fin ?

M. LE MAIRE.- Nous votons les délibérations une par une. J'ai préféré une présentation ayant trait aux trois délibérations, car il y a d'une part le conseil, puis le règlement intérieur et enfin la stratégie. Le tout a été décrit de manière brève, mais suffisamment détaillée pour bien comprendre l'objet. Cependant, nous devons voter les trois délibérations une par une.

Mme DUPUIS-GOYET.- D'accord. Je trouve la présentation du conseil, en effet, très détaillée, très bien. Cette personne a fait un très bon travail. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec un tel dispositif en vue d'une amélioration. La présentation a permis de détailler toutes les problématiques pouvant exister au niveau de la commune. Le seul point qui nous semble un petit peu ennuyeux, c'est le manque de moyens. Il y a beaucoup de choses à mettre en place. Nous pouvons dispenser des formations, mais c'est aussi un budget. S'il n'y a pas un rapprochement auprès de la population avec des médiateurs, je pense que tout ce système sera un peu une coquille vide sans but réel. Comme nous l'avons su, au niveau de Plaisir, des médiateurs ont été mis en place, notamment au (xxx 0.34.12) des médiateurs de nuit et des médiateurs de jour dans la ville. La ville de Plaisir étant un peu plus importante que la ville des Clayes-sous-Bois, elle pèsera peut-être un petit peu plus dans ce dispositif, mais à notre avis, il faudrait aussi des médiateurs au niveau de la ville des Clayes-sous-Bois pour mener à bien ce genre de chose, qui reste tout à fait correct.

M. LE MAIRE.- Je comprends votre intervention. Je l'attendais même dans ce sens-là. Nous avons là, en effet, un cadre. Après, dans ce cadre, il va falloir faire du mieux possible, compte tenu de l'ensemble des objectifs fixés. Il faudra des moyens. Nous le savons très bien, à l'heure actuelle, les moyens, au niveau des communes, tout au moins de certaines communes, dont la nôtre, ne sont pas en augmentation. J'aurai l'occasion de vous en parler, notamment à la fin du Conseil. Vous avez parlé de Plaisir, qui a, en effet, beaucoup plus de médiateurs que nous, car elle a des dispositifs lui permettant d'avoir des médiateurs au travers du QPV. Au niveau des Clayes-sous-Bois, nous recherchons des moyens complémentaires pour essayer d'avoir plus de médiateurs sur la commune. Néanmoins, comme cela vous a été décrit tout à

l'heure, nous menons tout de même déjà des actions. Une amélioration est nécessaire. J'en suis tout à fait conscient, une amélioration nécessite des moyens. Nous partageons exactement le même constat et les mêmes objectifs. Toutefois, il était important d'avoir un constat bien détaillé. Nous l'avons, je pense.

M. LEVY.- Tout le monde ne peut être que pour l'installation d'une telle instance. Nous avons quelques remarques. En tant qu'élu, vous connaissez la situation que nous subissons les uns, les autres, à un moment précis où nous sommes dans l'insécurité. La municipalité a fait une bonne action, puisque les volontaires ont eu droit à une formation avec, je crois, la police du département afin de savoir comment réagir par rapport à l'agressivité d'un concitoyen auprès d'un élu. Je pense que le spectre de la sécurité est très large. Il va de la sécurité individuelle à la sécurité incendie. Nous en parlons aujourd'hui avec la canicule. Je pense qu'il faut la prendre en compte, parce que nous ne savons pas ce que sera la sécurité incendie demain. Nous ne sommes pas à l'abri, y compris au niveau des pyromanes. Il faudrait mettre dans la boucle les bailleurs sociaux, car, par exemple, dans certaines résidences, les encombrants sont déposés dans les caves et sont évacués au bout d'un an. Les pompiers ne peuvent pas intervenir, parce que certaines résidences sont du domaine privé. Il y a là un manque. Un jour ou l'autre, nous serons confrontés à ces questions. Je pense que l'instance devrait s'y consacrer. Pour finir, dans les différents axes, les associations ne sont pas toutes sollicitées, alors que nous avons dans notre commune un panel complet d'associations, qui peuvent être mises à contribution, volontaires, bien sûr, nous pouvons les inviter. Elles sont un savoir-faire, ne serait-ce qu'en matière de sécurité routière, puisqu'il y a un volet sécurité routière. Nous l'avons vu en commission Accessibilité, je le répète chaque fois, une des requêtes des associations, c'est de dire qu'elles sont expertes dans leur domaine et qu'il faut les appeler, les saisir, car elles ont des compétences pour dire comment les malvoyants, les handicapés physiques et autres peuvent faire pour mieux se déplacer aux Clayes-sous-Bois. Enfin, concernant l'axe de la sécurité mentale, pour être membre de l'UNAFAM, nous vous avons rencontrés lors d'une présentation complète de notre action. Je pense que nous sommes représentés déjà sur Charcot, dans le comité des usagers et autres. Nous n'apparaissions pas dans la fiche. Je pense qu'il est possible de faire rentrer une telle association, qui a des compétences, une expertise permettant d'étoffer cet axe. Enfin, il y a (xxx 0.39.06) sur le développement durable, et c'est très bien. Plaisir organise une semaine sur le handicap. Il faudrait y adjoindre une semaine sur la sécurité. En effet, la sécurité commune, c'est le partage et la reconnaissance mutuelle, y compris la communication non violente, qui doit être mise en place à tous les niveaux, scolaire, universitaire, professionnel. Le champ est tellement large que nous ne pouvons qu'être favorables. Je pense que nous allons bien sûr participer à un tel vote dans ce sens.

M. LE MAIRE.- Avec votre conclusion, vous venez de résumer. Le champ est tellement large et les objectifs tellement « louables » que nous ne pouvons qu'y être favorables. Pour revenir sur le détail des associations, en effet, pour qu'un conseil soit efficace, nous ne pouvons pas y adjoindre l'ensemble des associations. Par contre, par rapport au fonctionnement, sur des thèmes particuliers, par rapport à la structure nominale, il peut y avoir des compléments, bien entendu. L'exemple que vous avez cité pourra certainement être associé.

Je propose de mettre aux voix.

Intervenant ??? (0.40.36).- (Inaudible).

M. LE MAIRE.- D'accord. Je comprends tout à fait, mais je présuppose que vous n'y êtes pas défavorable.

Intervenant ??? (0.40.51).- (Inaudible).

M. LE MAIRE.- Je comprends tout à fait.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **29 voix (Madame Dalila DRIFF n'a pas pris part au vote)**

Merci pour l'unanimité de tous ceux qui étaient présents et qui ont pu voter.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLITQUANCE (CISPD) MUTUALISÉ ENTRE LES VILLES DE PLAISIR ET DES CLAYES-SOUS-BOIS

M. LE MAIRE.- À partir du moment où le CISPD est créé, il lui faut un règlement intérieur pour fonctionner. Ce règlement intérieur vous est proposé. Il a été établi à partir des modalités de fonctionnement d'autres CISPD qui existent, mais il a été mis au goût du jour pour Les Clayes-sous-Bois et la ville de Plaisir.

Avez-vous des questions ? Monsieur Levy.

M. LEVY.- L'article 5 stipule in extenso : « Les membres du Conseil peuvent également saisir les présidents ou le coordinateur/coordinatrice du CISPD dans un délai raisonnable, avant la date prévue de la réunion, en vue de l'inscription à l'ordre du jour de points précis. Dans ce cas, seuls les présidents ont voix décisionnelle. » Sauf erreur, par comparaison à un CHSCT, de facto les membres peuvent demander à rajouter un point à l'ordre du jour et les présidents ne peuvent pas bloquer, en tant que tel, un point qui est demandé par les membres de l'instance. Je pense que « dans ce cas, seuls les présidents ont voix décisionnelle » est quelque peu réducteur en matière de démocratie participative.

M. LE MAIRE.- Oui, mais c'est un peu l'esprit de ma réponse, tout à l'heure. Ce n'est pas là : qui peut le plus peut le moins. Il faut malgré tout fixer un cadre. Si des demandes sont justifiées, je vois mal tant le maire de Plaisir que moi-même aller contre la demande. Nous ne pouvons pas, à chacune des séances, rajouter un ensemble de points. Je pense que c'est dans cet esprit-là qu'il y a eu quand même un minimum de filtrage. C'est tout. L'objectif n'est pas de réduire la démocratie. Comme l'a expliqué notre coordinatrice tout à l'heure, le spectre est large. Nous ne sommes pas du tout dans cet esprit-là.

M. SEVAL.- Une question, dont nous n'avons pas forcément discuté. Sur la totalité des différentes commissions, comme je le vois, il y a un devoir, disons, de secret au niveau de la décision. Il y a énormément de sujets traités. Qui va être garant de la cohérence des multiples réunions par rapport aux différentes décisions qui seront prises dans chacune des très nombreuses commissions ?

M. LE MAIRE.- Les participants, la coordinatrice et bien entendu le président du CISPD en sont responsables, sachant que la présidence sera tournante, puisqu'il s'agit d'un CISPD entre le maire de Plaisir et moi-même. Tout ce qui ne pourra pas être divulgué à l'intérieur du CISPD ne le sera pas. Par définition, nous allons découvrir tout cela et nous allons nous adapter aux règles déontologiques propres à ces instances.

Mme FALLON.- Pour la cohérence entre toutes les actions, la coordinatrice du CISPD sera présente dans toutes les instances.

M. LE MAIRE.- Vous sous-entendiez également l'aspect confidentiel de toutes les décisions.

Mme FALLON.- Le CISPD permet les échanges dans un cadre confidentiel. Dans certaines instances, il y aura des échanges sur des situations individuelles, qui demandent un cadre spécifique, mais ce ne sera pas sur toutes les thématiques. Je citais la cellule de suivi individuel des primodélinquances. Dans ce cas, il y a, en effet, un cadre confidentiel à mettre en place. Il y aura un cadre spécifique pour l'organisation de ce groupe-là avec des membres définis nominativement. Si la personne nominativement définie ne peut pas y assister pour une quelconque raison, elle ne pourra pas se faire représenter. Il s'agit d'un cadre spécifique. Une charte sera définie pour ce groupe-là. Les autres groupes sont des réseaux de thématiques. Le cadre est différent. Selon les sujets, il y aura un cadre spécifique.

M. LE MAIRE.- Votre question démontre bien la nécessité d'une coordinatrice garante de l'ensemble des règles pouvant être appliquées au CISPD.

Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres questions. Je propose de mettre au vote.

Je suppose que comme pour la première délibération, vous ne prendrez pas part au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **29 voix (Madame Dalila DRIFF n'a pas pris part au vote)**

Merci pour cette unanimité.

APPROBATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DELP4QUANCE (CISPD) MUTUALISÉE ENTRE LES VILLES DE PLAISIR ET DES CLAYES-SOUS-BOIS

M. LE MAIRE.- Le troisième volet concerne la stratégie du CISPD, stratégie qui vous a été décrite brièvement au travers des 18 fiches, tout à l'heure, mais qui est extrêmement détaillée dans vos documents.

Souhaitez-vous des compléments en plus de la présentation ? Comme il a été précisé, cette stratégie découle d'une part de la stratégie nationale et d'autre part de la stratégie départementale, même si la temporalité de ces stratégies est différente, la nôtre étant de 2022 à 2026.

Mme ??? (0.47.36).- Y aura-t-il un compte-rendu à la population ?

M. LE MAIRE.- J'en discuterai avec notre coordinatrice, mais je pense qu'il faudra faire des points réguliers au niveau du conseil municipal sur l'avancement. Nous verrons quel sera le calendrier, mais nous rapporterons au conseil municipal dans le cadre de ce qui peut être rapporté au Conseil.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de porter cette stratégie aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **29 voix (Madame Dalila DRIFF n'a pas pris part au vote)**

Je vous remercie pour toute cette unanimité. Comme vous l'avez précisé, notamment Monsieur LEVY, tout à l'heure, dans la prévention de la délinquance, la notion de sécurité est très importante, mais il y a également la notion de prévention. Nous allons essayer de remplir au mieux cette tâche.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

M. LE MAIRE.- Nous passons à une autre stratégie, qui est une stratégie financière, avec le budget supplémentaire présenté par Catherine HUN. Catherine, je vous laisse la parole.

Mme HUN.- Merci. Bonsoir à tous. Le budget supplémentaire de 2022 reprend, comme chaque budget supplémentaire, trois éléments : la reprise des résultats de l'exercice précédent, qui ont été validés lors du conseil municipal du 28 juin ; les restes à réaliser 2021, qui ont également été validés lors du conseil municipal du 28 juin ; les ajustements et nouveaux crédits, que nous inscrivons au titre de 2022.

Sur la reprise des résultats de 2021, pour mémoire, nous avons un résultat cumulé de 8,2 M€ réparti en 3,1 M€ sur la mission de fonctionnement et 5,1 M€ sur la section d'investissement. Sur la section de fonctionnement, la répartition adoptée était de 600 k€ en fonctionnement, 2,5 M€ en investissement et la section d'investissement en totalité reprise sur la partie d'investissement.

Deuxième point : les restes à réaliser. En recettes, 5,16 M€ d'investissement en reste à réaliser, qui se répartissent en produits de cession à hauteur de 4,5 M€ ; subventions sur les

opérations à hauteur de 330 k€ ; et les autres subventions à hauteur de 300 k€. En dépenses, 10,44 M€, dont 8,04 M€ sur les opérations et 2,4 M€ sur les autres dépenses d'investissement.

Sur la partie ajustements et nouveaux crédits, sur la section de fonctionnement, en dépenses, un ajustement de 729 553 € ; sur la partie d'investissement : 2 712 042 € ; et sur la partie recettes, en fonctionnement : 132 344 € et en investissement : 387 529 €.

De façon détaillée, sur la section de fonctionnement, nous avons une augmentation, qui se répartit en charges à caractère général à hauteur de 184 k€. Les trois points essentiels : un impact sur les fluides de 4 k€ ; au niveau des dépenses de voirie : 60 k€ ; et des études qui sont prévues à hauteur de 40 k€.

Les charges de personnel sont impactées par l'augmentation du point d'indice et de la réévaluation du SMIC, soit une enveloppe de 291 k€.

Une augmentation sur l'atténuation de produits à hauteur de 30 k€ pour le FSRIF et le FPIC. Sur les autres dépenses, l'impact du banquet de Noël pour le CCAS à hauteur de 40 k€, au global 32 k€, puisqu'il y a des dépenses en positif et en négatif. Nous retrouvons cette recette dans les produits des services, avec un remboursement de la part du CCAS. Dans les recettes, au chapitre 070 « produits des services », la DSP du marché était inscrite au chapitre 073 et qui devait être au chapitre 070. Nous l'avons donc remise dans la bonne rubrique. Également, au chapitre 074, une diminution globale de 100 k€ due notamment à la baisse de la DGF, à la non-perception de la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, ainsi que deux recettes qui augmentent, des subventions dans le cadre des Clayescibels à hauteur de 39 k€ et un ajustement de la taxe foncière à hauteur de 78 k€. Un dernier petit ajustement sur les recettes exceptionnelles à hauteur de 40 k€, qui concerne le remboursement des assurances suite au vol que nous avons subi au niveau du CTM. Côté dépenses, nous avons également un virement à la section d'investissement de 191 k€.

Sur la partie investissement, en dépenses, nous avons 2,7 M€ ; un petit ajustement sur des dépenses hors projet de -34 k€ ; et une enveloppe sur les grands projets de 2,55 M€ ; des opérations patrimoniales, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à hauteur de 195 k€. Côté recettes, nous retrouvons le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 191 k€.

En synthèse, dans le budget supplémentaire, nous avons la reprise des résultats sur la section de fonctionnement à hauteur de 597 k€ ; les ajustements de crédits 2022 ; en dépenses, 729 k€ ; en recettes, 132 k€, soit un impact global sur la section de fonctionnement de 729 k€. Sur la section d'investissement, la reprise des résultats, soit 2,5 M€ provenant du fonctionnement et 5,1 M€ de l'investissement ; des restes à réaliser, en dépenses de 10,4 M€, en recettes de 5,1 M€ ; les ajustements de crédits de 2,7 M€ en dépenses, et de 387 k€ en recettes, soit un total de la section d'investissement de 13,1 M€, soit un budget supplémentaire de 13,9 M€.

Comme chaque fois, une petite synthèse sur les grands projets avec une enveloppe supplémentaire de 2,55 M€. Pour information, au 31 décembre 2020, sur ces opérations, il y avait en réalisé 13,26 M€ ; 575 k€ réalisés en 2021, soit un cumul à 13,8 M€ des restes à réaliser à hauteur de 8,04 M€. Sur le budget 2022, l'enveloppe globale est de 3,7 M€, soit sur toutes ces opérations un total de 25,6 M€.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE.- Monsieur Lévy.

M. LEVY.- Je vais parler au nom de notre groupe, puisque nous avons pris le temps. Sur les dépenses de fonctionnement, nous nous félicitons de la hausse du point d'indice, enfin, pour les agents des collectivités. Reste à savoir comment elle va être compensée. C'est une décision de l'État.

M. LE MAIRE.- Sans compensation.

M. LEVY.- Voilà.

M. LE MAIRE.- Pour l'instant. Je vous en dirais un peu plus à la fin.

M. LEVY.- Par ailleurs, dans le même temps, nous constatons de nouvelles baisses de la DGF et de la DSU, donc des dotations de l'État de 235 k€. L'exercice va devenir de plus en plus complexe pour notre collectivité.

M. LE MAIRE.- Pardon, Monsieur. Il s'agit du budget supplémentaire. Nous avons déjà prévu une baisse encore importante au budget primitif. Ainsi, la baisse entre 2021 et 2022 est encore supérieure à ce que vous annoncez.

M. LEVY.- OK. L'exercice va devenir de plus en plus complexe pour notre collectivité, d'autant que l'on doit rajouter à cela une augmentation de notre participation au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ainsi qu'au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales de 30 k€. Ces fonds de péréquation sont liés à la catégorie socio-économique de la ville. En gros, nous sommes une ville à la population de plus en plus « aisée » constante en adéquation avec notre demande de rééquilibrage en matière de logements sociaux. Sur d'autres points, nous nous étonnons du versement de 32 k€ au CCAS pour le banquet des anciens, je dirai plutôt des seniors, et de l'autre, un remboursement du CCAS de 40 k€ à la ville pour ce même banquet. C'est assez incompréhensible. D'une manière générale, pour terminer, avez-vous bien anticipé la hausse des coûts de l'énergie pour 2023 ? Si oui, dans quelle proportion, puisqu'ils ont mis une somme supplémentaire sur le BS 2022 ? Sur quelle ligne particulière dans le BP ces augmentations seront-elles précisées ? Enfin, à quoi correspondent les 128 k€ pour les services extérieurs ?

Mme HUN.- Le banquet du CCAS était déjà intégré dans la dotation de cette année. Il s'agit là de l'écriture en dépenses et en remboursement. Il y en a deux, cette année, au lieu d'un habituellement.

M. LE MAIRE.- En effet, nous n'avions pas pu faire de banquet des seniors prévu fin 2021. Nous n'avons pas souhaité l'annuler. Il y en a donc deux en 2022. Comme le dit Catherine, il s'agit là d'une écriture en équilibre, dépenses et recettes. Est-ce bien cela ?

Mme HUN.- Oui. C'est tout.

M. LE MAIRE.- Par contre, nous n'avons pas entendu votre dernière demande de 158 k€ ou 128 k€.

M. LEVY.- Il s'agit des services extérieurs.

Mme HUN.- Sur les services extérieurs, des études vont être réalisées notamment sur la végétalisation des cours d'école et un diagnostic technique va être mené sur le terrain de foot. Nous l'avons indiqué dans la note.

M. LE MAIRE.- La hausse du coût de l'énergie a très peu d'impact cette année, puisque notre contrat se termine en fin d'année. Par contre, pour l'an prochain, nous sommes sur une hypothèse se situant actuellement entre 700 et 800 k€. Comme vous l'avez dit tout à l'heure dans votre introduction, je ne peux moi aussi que me réjouir de l'augmentation du point d'indice du SMIC, sauf qu'en année pleine, pour notre commune, c'est 500 k€. Il va donc falloir voir comment nous serons compensés.

Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y a pas d'autre question, je propose de mettre aux voix ce BS sachant qu'en synthèse, vous le voyez, notre objectif est toujours d'essayer de comprimer les dépenses de fonctionnement et d'investir pour l'avenir, puisque les dotations supplémentaires sur les grands projets, dont Catherine a parlé, sont d'une part, pour la maison pluridisciplinaire de santé et, d'autre part, pour la grosse réhabilitation à venir sur l'école Jean Jaurès.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? **6 abstentions** (*Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF*)

Qui est pour ? **24 voix**

Merci.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1 ER JANVIER 2023

M. LE MAIRE.- Le point suivant est encore un point financier présenté par Catherine.

Mme HUN.- Comme vous le savez, ou pas peut-être d'ailleurs, la nomenclature budgétaire obligatoire va changer au 1^{er} janvier 2024. Les communes qui le souhaitent pourront anticiper ce passage. Notre objectif est justement de l'anticiper et de passer à cette nouvelle nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. L'idée est de pouvoir bénéficier au maximum de l'accompagnement proposé, puisque, nous le savons très bien, si nous sommes dans la dernière vague, il y aura tous les retardataires et moins de service disponible pour nous accompagner. Il s'agit donc d'anticiper ce passage sans le faire dans l'urgence dans un an.

Quelques points sur le passage à la M57 :

- une gestion pluriannuelle des crédits avec des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements ;
- l'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat ;
- le vote d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagements lors de l'adoption du budget ;
- et une présentation du bilan de gestion pluriannuel lors du vote du compte administratif ;
- également, point totalement nouveau, la fongibilité des crédits ; la possibilité pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, en dehors de la présentation d'un budget supplémentaire d'une DM, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, en excluant totalement tout ce qui est crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- Sur les dépenses imprévues, la possibilité de faire des autorisations de programmes et d'engagements dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

À terme, le tout devrait nous amener à avoir un CFU, Compte Financier Unique, et non plus un compte administratif et un compte de gestion. Ainsi, au moment de la clôture de l'exercice, nous aurons un seul document en présentation. Point important à avoir à l'esprit, il entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. En conséquence, pour le BP 2023 la colonne BPN-1 ne pourra pas être renseignée, puisque nous ne serons plus sur la même nomenclature comptable.

Il vous est demandé d'approuver le passage de la ville des Clayes-sous-Bois à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 sans attendre la date limite de 2024.

M. LE MAIRE.- Merci, Catherine, pour cette présentation peut-être un petit peu technique. Pour revenir sur le vote du budget supplémentaire, je remercie notre service financier, notamment notre directrice financière, qui nous a rejoints depuis un an. Cette dernière a accepté de passer en anticipation sans attendre la fin pour passer dans cette nouvelle norme. Comme vous l'avez dit, Monsieur Lévy, nous allons avoir à affronter des périodes très, très dures. Il est tout à fait sécurisant, aussi bien pour Catherine que pour moi-même, d'avoir la compétence d'une personne comme notre directrice financière au niveau de notre commune. La compétence est une valeur indispensable actuellement. Je la remercie pour sa disponibilité et sa vision. Je tenais à le dire. Lorsque nous ne sommes pas satisfaits, j'ai pour coutume de le dire, quand nous sommes satisfaits, il faut savoir vraiment le dire aux personnes.

Je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **30 voix**

Merci. Nous revenons à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT : TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

M. LE MAIRE.- Le point suivant fera aussi, je pense, l'unanimité. C'est également une décision présentée par Catherine. Il s'agit d'un avenant à la convention de la transmission électronique.

Mme HUN.- Il s'agit d'étendre la possibilité de transmission des actes soumis au contrôle de légalité. La première convention date de 2008. Cet avenant va nous permettre de transmettre par voie dématérialisée les actes budgétaires, dont notamment, les budgets et les comptes administratifs. Les avantages sont une accélération des échanges, la fiabilisation, la traçabilité, une démarche protectrice de l'environnement, l'usage du papier étant diminué. La télétransmission permettra également la mise en place de la nomenclature M57 et du compte financier unique dans des conditions beaucoup plus faciles.

Il est donc simplement demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

L'avenant vous a été transmis en pièce jointe.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci. Pour une fois dans l'administration, nous allons dans la simplification avec le compte financier unique. C'est très bien.

ADMISSION EN NON-VALEUR

M. LE MAIRE.- Le point suivant, toujours présenté par Catherine, concerne les admissions en non-valeur.

Mme HUN.- Comme chaque année, quelques admissions en non-valeur à valider. Le montant global des titres émis de 2014 à 2021 représente 4 440,22 €. Une partie porte sur des créances inférieures à 18 € pour 57,52 € et une partie porte sur des créances supérieures à 18 € pour un montant de 4 382,70 €.

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les états présentés par le responsable du service de gestion comptable de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 12 septembre.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote ces admissions en non-valeur.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci. Unanimité.

AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS ENTRE LA COMMUNE ET LE COMPTABLE PAR LE COMPTE 1068

M. LE MAIRE.- Enfin, dernier point présenté par Catherine, une délibération technique avec des ajustements d'amortissements.

Mme HUN.- Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, un gros travail doit être fait afin que les écritures extrêmement soient correctes avec notre trésorier. Pour ce faire, il y a une demande d'ajustement sur les amortissements, dont le détail est dans le document. Sur le compte 2803 : 9 433 € ; sur le compte 284-122 : 3 427 € ; le sur le compte 28-121 : 2 028 € ; sur le compte 28-152 : 13 613 € et sur le compte 28-1578 pour 3 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'ajustement des amortissements entre la commune et le comptable, via le compte 1068, ces écritures étant indispensables pour passer à la nomenclature M57.

M. LE MAIRE.- C'est un peu la suite du vote précédent. S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci.

DÉBAT ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DISTRIBUTION D'EAU (SFDE) ET LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS ET ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AI257 A AI266 AINSI QUE A127, D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 19,239 M² SI CHEMIN DU CORMIER

M. LE MAIRE.- Nous quittons les finances. Je passe la parole à Bertrand pour l'adoption d'un protocole avec la SFDE.

M. COQUARD.- Chers collègues, je vous propose de vous projeter mentalement vers le parc Carillon et plus particulièrement sur les parcelles cadastrées AI257 à AI266, ainsi que la parcelle AI271. La superficie totale est de 19 239 m². Elle concerne le chemin et le bas du parc Carillon jusqu'à la pelouse en face du boulodrome, donc du petit lac en montant jusqu'au centre de musique. Ce terrain appartient à la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE), qui est représentée par Veolia. Le 20 novembre 1997, un acte a été signé entre la Société Française de Distribution d'Eau et la commune pour un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, qui doit se terminer en 2027 afin que la commune puisse aménager une zone d'équipements publics à vocation de sports, loisirs et détente, sur l'immeuble, ce qui a d'ailleurs été fait. Le bail a été consenti et accepté moyennant le paiement d'un loyer annuel pour la commune de 80 000 francs à l'époque, pendant toute la durée du bail. Le 20 novembre 1997, la SFDE et la commune ont également conclu une promesse unilatérale de vente, au terme de laquelle SFDE a promis de vendre à la commune le terrain au prix fixé par les services des domaines. Il avait été convenu que le bail emphytéotique et la promesse unilatérale de vente formeraient un tout indivisible. Après avoir longtemps payé pour le loyer du terrain, nous avons eu l'intention de lever cette option d'achat par lettre recommandée avec avis de réception à plusieurs périodes entre 2017 et 2021, sans réponse de Veolia à notre demande d'achat, ce qui est un petit peu bizarre. À partir du 14 juin 2021, nous avons eu une première réponse de Veolia constatant qu'effectivement nous avons la possibilité d'acheter ce terrain et que les factures pour payer le loyer ne nous avaient pas été envoyées entre 2017 et 2021. La commune et Veolia se sont donc rencontrées pour définir un protocole d'accord, lequel figure deux points. Le premier concerne l'achat du terrain. Nous nous sommes donc retournés vers les domaines qui ont fixé la valeur d'achat du terrain à 130 k€, avec une marge d'appréciation. Un protocole d'accord a également été signé avec Veolia pour le règlement des loyers qui n'avaient pas été perçus. La présente délibération concerne un protocole d'accord ayant pour objet la réalisation de la promesse unilatérale de vente conclue le 20 novembre 1997, modifiée le 23 décembre 1997 entre la commune et la SFDE pour un montant de 130 k€. La commune accepte de payer à la SFDE une indemnité transactionnelle globale et forfaitaire de 118 565,22 € comprenant la totalité des sommes correspondant aux loyers prévus pour l'occupation de l'immeuble en l'exécution du bail emphytéotique au cours des cinq années précédentes, soit entre le 20 novembre 2016 et le 20 novembre 2022. C'est un peu technique, mais j'ai essayé de vous donner le plus de détails possible.

M. LE MAIRE.- Merci, Bertrand. En synthèse, en 1997, un parc très important avait été construit sur un terrain, dont nous n'étions pas propriétaires, mais dont nous pouvions devenir propriétaires. Il nous a paru financièrement beaucoup plus intéressant de devenir propriétaires le plus rapidement possible. Telle est la proposition au travers de cet accord. Les loyers impayés avaient bien entendu été provisionnés de notre part.

M. COQUARD.- J'en profite pour dire que ce n'est pas parce que nous nous portons acquéreurs que la destination du terrain change. Il reste protégé en zone naturelle. Nous devenons acquéreurs d'un terrain protégé en zone naturelle.

M. LE MAIRE.- Par la suite, si nous n'étions pas propriétaires, nous ne pourrions pas nous imposer d'autres loyers, car nous ne savons jamais ce qu'il peut arriver. Là, nous serons propriétaires, nous n'aurons donc plus rien à payer.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci pour cette nouvelle unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ADHÉSION AU DISPOSITIF PETITSCOMMERCES.FR AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE LOCAL – CHÈQUE NUMÉRIQUE POUR UN COMMERCE CONNECTÉ
VOLET 2 _COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS

M. LE MAIRE.- Le point suivant est présenté par Martine. Il a trait aux demandes de subventions à la région Île-de-France pour le commerce local.

Mme AMIOT.- Bonsoir. Afin de dynamiser le commerce local, la ville souhaite adhérer à la plate-forme numérique « petit commerce.fr », qui vise à améliorer la visibilité des commerces de proximité et à développer leurs activités. L'adhésion consiste en la création d'une Carte Cadeau spécifique Les Clayes-sous-Bois, valable uniquement dans les commerces locaux de la ville, en l'accompagnement à l'inscription du dispositif pour les commerçants Clétiens et à la création d'une page dédiée à la collectivité sur le site internet « petit commerce.fr ». Il s'agit également de permettre à 20 commerçants de bénéficier d'un portrait et d'un référencement optimisé sur le site et sur les réseaux sociaux afin que la mise en œuvre d'une campagne de communication, comprenant la distribution de cartes cadeaux afin de faire connaître le dispositif auprès des habitants. La région Île-de-France soutient les communes qui souhaitent favoriser, grâce au digital, l'essor des commerces sur leur territoire via des solutions favorisant la visibilité, l'attractivité et le développement de la vente en ligne, de solutions de référencement, de fidélisation et d'animation commerciale. L'aide, attribuée sous forme de chèques numériques, est fonction du montant des dépenses éligibles, établies à 14 780 € et telles que ci-dessous détaillées. Ainsi, pour ce montant établi à 14 780 €, le montant du chèque est de 7 k€. Il prend en charge les dépenses de fonctionnement en TTC. Le reste des dépenses liées à la prestation sera pris en charge par la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet et de solliciter la subvention de 7 k€ TTC auprès de la région, Île-de-France.

M. LE MAIRE.- Merci, Martine.

Y a-t-il des questions à propos de cette délibération ?

Mme DUPUIS-GOYET.- La préemption du bâtiment, rue Maurice Jouet, concerne-t-elle la suppression des petits commerces ?

M. LE MAIRE.- Pardon. Quel est le rapport avec la délibération ?

Mme DUPUIS-GOYET.- Ce serait supprimer des petits commerces par rapport à la demande de développement des commerces au niveau des Clayes-sous-Bois.

M. LE MAIRE.- Parlez-vous de la suppression d'un petit commerce ?

Mme DUPUIS-GOYET.- Non. Je ne parle pas de suppression. Je demande simplement s'il n'y a pas de préemption de bâtiments, rue Maurice Jouet, qui aurait un impact sur la suppression. C'est une question.

M. LE MAIRE.- Vous parlez de la préemption que nous avons fait jouer sur un tout petit commerce et un pavillon, rue Maurice Jouet, par rapport à cette délibération, est-ce cela ?

Mme DUPUIS-GOYET.- Oui.

M. LE MAIRE.- Il n'y a aucun lien. Pourquoi avons-nous fait cette préemption ? Parce que nous savions très bien qu'il y aurait éventuellement un projet à venir et que ce projet immobilier ne s'intégrerait pas dans un cadre global au niveau de la rue Maurice Jouet.

Mme DUPUIS-GOYET.- N'y a-t-il pas de suppression de petits commerces ?

M. LE MAIRE.- Il n'y a là absolument aucune relation. L'objectif est de faire vivre le commerce local. C'est un des moyens proposés.

Mme DUPUIS-GOYET.- Ma question était simplement de savoir si nous n'allons pas dans une autre suppression de petits commerces, mais si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE.- Cela n'a rien à voir. Il y a eu, en effet, rue Maurice Jouet, un tout petit commerce informatique. Or, le bâtiment dans lequel il se trouvait a été mis en vente. Nous l'avons racheté. Nous avons conservé le bail. Si le commerce avait voulu rester avec le bail, il serait resté.

Mme AMIOT.- De toute façon, en matière de politique de la ville au niveau du commerce, nous avons des demandes de la part de commerçants qui souhaitent venir s'installer. Notre problème est plutôt de trouver des locaux. Ainsi, notre politique serait plutôt d'augmenter les commerces. Sans citer de noms, nous le savons, des locaux sont inoccupés depuis fort longtemps. Nous le regrettons, parce que des commerces souhaiteraient potentiellement s'installer aux Clayes-sous-Bois et ne le peuvent pas.

Mme DUPUIS-GOYET.- Nous ne sommes pas du tout contre ce moyen d'essayer de développer les commerces.

M. LE MAIRE.- Il faut chercher par tous les moyens de faire vivre les commerces qui peuvent vivre en centre-ville.

Je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Martine, souhaitez-vous rajouter quelque chose ?

Mme AMIOT.- Vous dites que le niveau de vie évolue aux Clayes-sous-Bois. Le système des cartes cadeaux peut aussi être pour des parents une façon d'offrir des cartes pour des enfants étudiants, etc. En effet, ces cartes sont utilisables par tout type de commerces : alimentaire, services, etc., de tous niveaux. Ces cartes cadeaux peuvent aussi être une façon d'aider les gens en leur offrant une carte cadeau qu'ils peuvent utiliser à leur convenance.

M. LE MAIRE.- Sur les commerces que nous aurons ciblés.

M. ??? (1.19.12).- Il y avait, en effet, un point autour du choix des commerces.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Nous allons y venir.

M. ??? (1.19.16).- D'accord. Puisque nous parlons de la rue Maurice Jouet, je voudrais savoir s'il y a des avancées concernant la destination du local de La Poste que la ville a racheté.

M. LE MAIRE.- Le local de La Poste est déjà réutilisé en très grande partie pour y mettre toutes les archives de la ville.

M. ??? (1.19.36).- D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- Je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci.

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS DU CONSEIL MÉDICAL INTERDÉPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MÉDICALES

M. LE MAIRE.- Le point suivant concerne une convention relative aux remboursements de la rémunération des médecins du conseil médical départemental et des expertises médicales. La délibération proposée est en fait le renouvellement d'une convention avec le CIG, qui concerne toutes les expertises ou les contrôles médicaux, qui sont de leur ressort, et que nous leur déléguons.

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

M. LE MAIRE.- Le point suivant concerne une convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne. Il s'agit d'une convention nous permettant de faire appel au remplacement, au titre du CIG, lorsque nous n'avons pas, sur une période courte ou sur une spécialité que nous n'avons pas, de prendre ces compétences au titre du CIG. C'est également un renouvellement de convention. Elle donne de la souplesse.

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTE (ARTICLE L.332-8 2⁰ DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

M. LE MAIRE.- Il s'agit là du recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Lorsque j'ai lu cette note, j'ai trouvé qu'elle était quand même, comme on le disait quand j'étais en classe préparatoire, assez absconse. Je vais donc essayer de vous la résumer. Lors des recrutements, nous nous devons, et nous essayons toujours, au titre de premier objectif, de recruter du personnel titulaire. Nous le savons très bien, désormais, nous n'arrivons pas systématiquement à recruter du personnel déjà titulaire, soit parce qu'il n'est pas disponible, soit parce que les délais souhaités ne correspondent pas. Nous nous retournons donc très souvent vers du personnel contractuel. Aussi, l'objet de cette note est de permettre au personnel contractuel, au bout d'une période de deux fois trois ans, de passer en CDI. Il s'agit donc de sécuriser ce personnel au bout de six ans, lorsque nous aurons été satisfaits de son travail et de son intégration dans les équipes. J'ai essayé d'être synthétique.

S'il n'y a pas de questions, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE.- Il s'agit de la traditionnelle modification du tableau des effectifs. Nous parlons toujours de postes, mais comme le rappelait Martine quand elle présentait les délibérations de RH, il s'agit de grades. En l'occurrence, il s'agit là de la création de quatre grades pour deux filières. Une première filière administrative avec trois grades et une filière animation avec un grade.

Avez-vous des questions ? Non.

Je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci.

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2022/2023

M. LE MAIRE.- Le point suivant concerne une petite modification de la carte scolaire. Je passe la parole à Elisabeth.

Mme DOMINGUEZ.- Il s'agit, en effet, de la modification de la carte scolaire. Quatre pavillons ont été construits...

Mme ???(1.24.41).- (Inaudible).

Mme DOMINGUEZ.- Cette voie ne fait pas partie de la carte scolaire actuelle, car elle n'était pas construite. Il convient donc de l'ajouter.

Mme ??? (1.24.59).- (Inaudible).

M. LE MAIRE.- Oui, parce qu'après on aura des difficultés sur l'enregistrement. Vous pouvez donc recommencer.

Mme DOMINGUEZ.- Comme je le disais, quatre pavillons ont été construits, impasse des Cyprès, du numéro 1 au numéro 4. Cette voie, qui n'existait pas, ne faisait pas partie de la carte scolaire actuelle. Il convient de l'ajouter et de l'affecter au périmètre scolaire Briquet pour la maternelle et Marcel Pagnol pour l'élémentaire. Ensuite, une nouvelle résidence, nommée Woodside, a été réalisée. Elle est située avenue des Prés Bataille, qui va être rattachée à l'avenue de la Forêt. Compte tenu du nombre de logements allant du numéro 1 au numéro 18, destinés au locatif et afin de maintenir un équilibre des effectifs dans chacune des écoles du centre-ville, nous proposons de mettre en périmètre commun, pour la maternelle : André Briquet et Paul Langevin, et pour les élémentaires : Marcel Pagnol et Jean Jaurès.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur cette modification ? Non.

Je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION CLÉTIENNE SC VADROUILLE DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU 4L TROPHY ÉDITION 2023

M. LE MAIRE.- Dernière délibération avant de vous parler du vœu qui vous a été envoyé un peu plus tardivement. La parole est à Philippe.

M. HURÉ.- Bonsoir à tous. Cette note a pour objet une aide financière pour l'association clétienne SC Vadrouille, dans le cadre de sa participation au 4L Trophy édition 2023. En partenariat avec l'association « Les Enfants du Désert », le raid du 4L Trophy a pour objectif de promouvoir l'éducation en distribuant des fournitures scolaires et sportives aux enfants du Sud marocain et depuis 2011, avec l'aide de la Croix Rouge Française, sur le volet aide alimentaire, pour la distribution des repas à des familles françaises dans le besoin. L'association SC Vadrouille a été créée en février 2022 par deux étudiants, dont l'un est Clétien, afin de préparer leur participation à ce challenge en 2023. Aussi, SC Vadrouille sollicite une aide financière de 500 € pour mener à bien son projet. En contrepartie, un encart publicitaire avec un logo sera déposé sur le véhicule.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer cette aide financière à l'association SC Vadrouille et à signer la convention correspondante.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur SEVAL.

M. SEVAL.- J'ai déjà fait une remarque sur cette délibération.

M. HURÉ.- Absolument.

M. SEVAL.- Je suis allé voir un peu plus en détail ce qu'était le 4L Trophy pour me faire une idée et j'avoue être assez réservé sur le sujet et l'événement. Des sujets tournent, en effet, autour de l'humanitaire. Nous ne pouvons qu'être pour les jeunes ayant envie de s'impliquer et de faire un certain nombre de choses, de préparer longuement quelque chose pour 12 jours de courses. Toutefois, dans le contexte actuel, il me paraît un petit peu difficile de subventionner quelque chose qui regroupe 1 500 véhicules.

M. HURÉ.- Il s'agit de 800 équipages, en 2022.

M. SEVAL.- Y a-t-il seulement 800 équipages ? Il y en avait 1 400 l'année dernière.

M. HURÉ.- Non, c'est le nombre de participants, car ils sont deux par véhicule.

M. SEVAL.- D'accord. Il faudra diviser par deux tous mes dires. Nous arrivons donc à un demi-million de kilomètres parcourus dans cette épreuve, avec des véhicules qui consomment sept litres au 100. Je vous passe tous les calculs. Cela fait pas loin de 2 000 allers-retours à New York sur 10 jours. Je suis allé regarder la quantité de nourriture qu'ils rapportent, soit 10 kg par véhicule. S'ils voulaient améliorer leur événement, ils pourraient peut-être prendre des Citroën type H, qui sont à peu près de la même époque et qui peuvent transporter 120 fois plus de charge. Ainsi, il y aurait peut-être moins d'équipages et autant de choses transportées. C'était juste pour dire qu'effectivement, dans ce contexte-là, subventionner quelque chose qui va ramener encore des tonnes de CO₂, je ne suis pas sûr qu'en tant que conseil municipal nous devons porter ce projet.

M. LE MAIRE.- Je ne peux que porter votre avis sur la réduction du CO₂. Par contre, c'est un événement étudiant avec des 4L. Avec Philippe, nous avons rencontré les jeunes étudiants. Leur projet nous a séduit. Concernant le rejet de CO₂, j'ai appris aujourd'hui le nombre de millions de km qui seraient faits et donc tout ce qui serait rejeté, pour créer des éoliennes en mer. Nous sommes, je pense, bien au-delà de ce que vous venez de citer. C'est très marginal. C'est une bonne action pour tous les pays qu'ils vont voir. En effet, en 4L, ils ne peuvent pas emporter beaucoup. Ces jeunes ont cette sensibilité pour aller aider ces pays-là. La commune des Clayes-sous-Bois va subventionner 500 €.

M. HURÉ.- En outre, tous les équipages peuvent compenser les émissions de carbone en reversant 30 € à la fondation Good Planet.

M. LE MAIRE.- Nous ne vous avons pas convaincu, je n'en doute pas, mais nous sommes convaincus tous les deux sur la nécessité d'agir.

Je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? *6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)*

Qui est pour ? *24 voix*

Merci.

MOTION ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT

M. LE MAIRE.- Avant de répondre à la question qui a été posée tout à l'heure sur la décision modificative, nous allons parler du vœu qui vous a été transmis et qui vous est proposé.

Quelques mots, néanmoins, en introduction sur l'origine de ce qui vous est proposé.

Au nom de notre ville, c'était au mois de mai, je pense. J'ai personnellement précisé, lors d'un bureau des maires de Saint-Quentin-en-Yvelines, que j'allais alerter l'Association des Maires de France et des cabinets ministériels sur les difficultés, dans l'esprit de ce que vous avez écrit tout à l'heure, Monsieur Lévy, que pouvaient rencontrer toutes les villes avec leurs baisses de DGF, le fait que la taxe d'habitation n'était plus compensée que sur 2017, tout ce qui allait arriver. Cette idée m'a permis d'avoir un rendez-vous, demain, au cabinet du ministre ATTAL, où j'accompagnerai le président de l'agglomération. Cette démarche, qui au départ émanait purement des Clayes-sous-Bois, a été reprise à juste titre par l'agglomération. Le vœu qui vous est proposé a donc été préparé dans le cadre de notre agglomération. Il répond à cet objectif d'alerter sur les difficultés en cours dans certaines communes, sachant qu'en plus de ce que je viens de citer, il y a l'effet de l'inflation et de l'énergie. Quelqu'un a dit tout à l'heure que si nous avons des difficultés au niveau de la DGF, elles venaient du potentiel fiscal d'une ville riche. Je vais simplement citer deux chiffres. Je ne vais pas citer la commune, ce n'est pas du tout l'objet. Une commune voisine percevait en 2020 plus de 100 € de dotation de DGF par habitant, alors que la commune des Clayes-sous-Bois ne percevait que 45 €. Cette commune avait un déficit de logements sociaux bien supérieur au nôtre. Aussi, lorsque j'entends dire systématiquement : « C'est parce que nous sommes une commune riche et parce que nous n'avons pas nos logements sociaux », c'est faux. Les calculs sont beaucoup plus compliqués. C'est le message que je veux porter, demain, au cabinet du ministre. Nous ne pouvons pas systématiquement nous retrouver avec des baisses. Pour illustrer par rapport à notre commune des Clayes-sous-Bois, je vais vous donner quelques chiffres très simples. En 2012, c'est-à-dire il y a dix ans, si je neutralise ce qui nous est compensé par l'agglomération, nous percevions 3,151 M€ de DGF. Il y a dix ans. Aujourd'hui, en 2022, notre DGF est de 336 k€. Ainsi, en dix ans, nous avons perdu, par année, pour l'année prochaine 2,8 M€, c'est-à-dire 89 % de notre DGF. Si nous regardons sur les cinq dernières années, nous sommes passés de 1,278 M€ à 336 k€, c'est-à-dire que nous avons perdu, sur les cinq dernières années, 941 k€, soit 74 %. À partir de 2023, 2,8 M€ par an sur un budget de 25 M€, une commune comme la nôtre, nous imaginons ce que c'est. Comme l'a précisé Monsieur LÉVY, non seulement les dotations baissent, mais nous payons plus au titre de la compensation pour certaines villes soi-disant pauvres. Or, le niveau de DGF ou le niveau de DSU de certaines d'entre elles, qui sont peut-être un peu plus grandes que la nôtre, équivalent au budget de notre commune. À un moment, il faut aussi arrêter de taper sur les villes intermédiaires comme la nôtre. Pour le FPIC et le FSRIF, je vais vous donner un chiffre. En dix ans, nous avons contribué 468 k€ de plus par an, à partir de l'année prochaine, c'est-à-dire +300 %. Sur les cinq dernières années, nous avons contribué et nous contribuerons en 2023 à 170 k€ de plus. Ainsi, si je fais la somme pour l'année 2023 par rapport à ce que nous avons en recettes ou ce que nous vous avons donné en dépenses supplémentaires, c'est 3,2 M€ par an, c'est à dire presque la réhabilitation d'une école comme Jean Jaurès par an. Au bout d'un certain temps, il faut que tout le monde entende que les mêmes communes ne peuvent pas être toujours mises à contribution.

Tel est le message que je voulais illustrer au travers des chiffres des Clayes-sous-Bois. Le vœu est repris par l'ensemble des douze maires de l'agglomération, au-delà de toutes contingences politiques, car il nous importe de défendre notre population.

À partir du moment où ce vœu sera voté en conseil municipal, il donnera lieu à une conférence de presse au niveau de l'ensemble des douze maires de l'agglomération.

La démarche où j'accompagne le président de l'agglomération demain, s'inscrit dans le cadre que j'avais initié personnellement et aussi dans le cadre de ce vœu.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Quelques remarques ont été relevées sans remettre en cause la démarche. En effet, toutes les communes de France et de Navarre subissent une altération des lois de décentralisation. Le but était de faire confiance aux collectivités territoriales, leur donner une autonomie budgétaire, une autonomie de recrutement. La suppression de la taxe d'habitation nous lie forcément et nous pénalise s'il n'y a pas de compensation. Ainsi, il y a quelque part une atteinte à ces lois de décentralisation. La démarche est, je pense, louable.

M. LE MAIRE.- Par rapport à la taxe d'habitation, il ne peut être dit qu'il n'y a plus de taxe d'habitation. Il y a eu une dotation sur la base de 2017, mais il n'y a plus aucune dynamique. Rien ne nous dit que demain nous allons avoir de nouveau cette taxe d'habitation. Nous voyons bien ce que donnent les dotations. Nous avons perdu 90 % de DGF en dix ans.

M. LÉVY.- Les collectivités sont également soumises à d'autres contraintes, ne serait-ce que le département par rapport au RSA. Certains départements demandent à l'État de prendre les dossiers en compte et de les gérer au maximum. Nous sommes face à une réalité. Ces lois de décentralisation, qui datent tout de même de 40 ans, qui ont été étouffées, sont altérées. La démarche est donc louable. Si le texte est gravé sur l'ensemble des communes, nous ne pourrions pas le modifier.

M. LE MAIRE.- Il a été présenté et validé par l'ensemble des communes. Si, à la marge, vous voulez rajouter un ou deux mots... mais nous ne pouvons pas le remettre en cause, car il est à ce jour validé par l'ensemble.

M. LÉVY.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Nous sommes les premiers à le proposer.

M. LÉVY.- OK.

M. LE MAIRE.- Que vouliez-vous proposer à la marge ?

M. LÉVY.- Nicolas étant absent, nous avons passé un certain temps à vérifier au plus près le contenu, ce qui est normal. Par exemple, dans le deuxième paragraphe : *« Il apparaîtrait important que les coûts supplémentaires de dépenses en 2022, soient ceux de la commune et non de l'agglomération. »*

M. LE MAIRE.- Je reviens sur la présentation. Nous avons parlé de l'agglomération. C'est un vœu qui est porté par l'agglomération, d'où les chiffres de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle je vous ai ressorti tout à l'heure les chiffres de la commune. Demain, au ministère, je donnerai l'exemple des chiffres de la commune, car ce vœu est porté par l'agglomération suite à notre démarche. Je ne sais pas si je me suis exprimé assez clairement. C'est pour ça que vous avez les chiffres de l'agglomération.

M. LÉVY.- Nous sommes en séance. Nous aurions pu vous les envoyer en amont. Mais allons-y.

M. LE MAIRE.- Pour revenir à vos dires, je veux bien, si cela vous convient, je sais pas si ce sera accepté, mettre les chiffres que je vous ai donnés en annexe, qui sont les chiffres des Clayes-sous-Bois. Telle était la demande de Monsieur HUE.

M. LÉVY.- Oui. Ce serait mieux, oui.

M. LE MAIRE.- Et nous votons avec l'exemple des chiffres des Clayes-sous-Bois, si cela vous convient. J'ai pris les chiffres DGF, FPIC, SDRIF. Je n'ai pas parlé des augmentations de la masse salariale. Je suis resté sur le concret des dix dernières années.

M. LEVY.- Juste un point à rajouter sur une remarque que Nicolas nous avait faite et qui me semble intéressante sur la suppression de la CVAE.

M. LE MAIRE.- C'est pareil. Ce n'est pas nous. La CVAE, c'est l'agglomération.

M. LEVY.- Oui, c'est l'agglomération, mais en tout cas, dans les arguments à faire valoir, elle est due aux collectivités. Elle est donc récupérée l'année N-1 et livrée aux collectivités l'année N. Cette année, si elle disparaît, les collectivités doivent quand même en bénéficier l'année N+1, même dans le cas où...

M. LE MAIRE.- Oui, mais comme vous l'avez vu le but n'est pas qu'elle disparaisse. Nous demandons qu'ils la suppriment.

M. LEVY.- Tout à fait, mais déjà rien qu'en argument supplémentaire, même s'ils doivent l'arrêter, qu'elle soit au moins rendue pour l'année N+1. Ce sont juste des arguments.

M. LE MAIRE.- Oui, d'accord. Je vois. Nous allons poser la question, mais je pense que j'aurais du mal, alors que nos chiffres, annexés à la délibération, sont incontournables.

M. LÉVY.- Dernier élément. Il s'agit d'une formulation qui peut interpeller, au paragraphe 3, sur les propriétaires. À la place de : *« C'est donc sur les seuls propriétaires, etc., il est aussi injuste qu'inéquitable que les seules possibilités d'équilibre des budgets des collectivités locales ne reposent que sur la seule taxe, dont elles sont encore maîtres. »* Donc, la taxe foncière.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. LÉVY.- *« Mais il y a aussi les tarifs des activités proposées à toute la population dans un contexte d'inflation galopante vécue par tous. »* Il est vrai que la notion de propriétaire locataire risque de créer une fissure quelque part pour l'extérieur. Les locataires peuvent considérer que, eux aussi, sont soumis par leurs activités lorsqu'ils s'inscrivent. Il faudrait trouver une autre formulation.

M. LE MAIRE.- Les communes seront obligées d'augmenter les tarifs, mais tout le monde paiera, qu'il s'agisse des propriétaires ou des locataires, alors qu'avec la réforme de la taxe d'habitation, beaucoup de services ne donnent pas lieu à facturation. Ils sont « gratuits » pour les personnes qui ne sont pas propriétaires. Or, rien n'est gratuit. Tout a un coût. Telle est la signification de ce paragraphe. Il n'est pas question de stigmatiser le locataire par rapport au propriétaire. C'est factuel. Aujourd'hui, la seule dynamique fiscale qui repose sur les communes, c'est la taxe foncière. C'est la raison pour laquelle certaines communes ont augmenté dans des proportions colossales avant ce qui se passe aujourd'hui avec l'inflation. Si une autre dynamique fiscale ne nous est pas redonnée, nous ne savons pas comment nous allons faire. Je vous donne un exemple pour illustrer. Le service État civil ne donne lieu à aucune facturation. C'est un service commun à toute la population, et heureusement. Par contre si vous avez une prestation, elle pourrait être facturée, mais cette prestation, que vous soyez propriétaire ou non. De toute façon, si vous bénéficiez de cette prestation, vous la paierez. Mais vous avez raison, il ne faut surtout pas stigmatiser le propriétaire vis-à-vis du locataire. Néanmoins, telle est la réalité fiscale aujourd'hui.

Je propose de mettre aux voix en intégrant les seuls chiffres des Clayes-sous-Bois, si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *30 voix*

Merci pour cette unanimité.

Nous espérons que nous serons a minima entendus, au-delà de certains discours politiques, qui sortent aujourd'hui, puisqu'il semble quand même qu'il y ait une prise de conscience de nos difficultés.

M. LE MAIRE.- Dernier point. Une question a été posée sur la vidéo concernant la décision 193. Il s'agit du nettoyage des caméras quatre fois par an, de la mise à jour des

logiciels régulièrement, du diagnostic des pannes et également, s'il n'y a pas de problème de hard à changer, de la réparation de la panne. Pour vous donner une estimation des interventions qui ont eu lieu, il y en a eu 70 sur l'année précédente.

Il n'y a plus personne dans la salle. Sinon, après la clôture du conseil, j'allais proposer de répondre à des questions éventuelles.

Je pense qu'il n'y aura pas de question. Je propose de clore ce conseil. Je vous remercie pour la teneur des débats qui ont eu lieu et le très grand nombre de délibérations votées à l'unanimité. Merci. Bonne fin de soirée.

Le prochain conseil sera le 5 décembre. Merci. Bonne fin de soirée.

*_*_*